



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi 21 juin 2021 à 20 h à la salle du Conseil située au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie.

Toute personne intéressée peut assister à cette séance.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 14 juin 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 14 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juin 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier